

BIENVENUE *aux* GITES DE FRANCE CANTAL

Vous envisagez de réaliser une structure d'accueil labellisée « Gîtes de France » dans le Cantal. Sous ce label différents produits sont proposés : le gîte rural, la chambre d'hôtes Charmance (avec ou sans table d'hôtes), le gîte d'étape, le gîte de séjour (gîte de groupe), le gîte d'enfants et l'hôtellerie de plein air PréVert (camping, village vacances, chalet-loisirs).

Vous rejoindrez peut-être prochainement les Gîtes de France, aujourd'hui premier réseau mondial d'hébergements de vacances à la campagne avec près de 64 000 structures labellisées.

Faire partie des Gîtes de France, c'est avant tout garantir un accueil et un hébergement de qualité dans un environnement rural, calme et préservé, sans danger, loin de toute pollution et de tout centre de bruit important.

Vous trouverez ci-joint les premières informations pour vous aider à mettre en place votre projet.

A très bientôt.



LES GITES DE FRANCE DANS LE CANTAL

Le Conseil d'Administration du Relais des Gîtes (15 membres élus par l'ensemble des adhérents) et le personnel salarié assurent les tâches suivantes :

- ↪ représenter le réseau Gîtes de France dans le département,
- ↪ favoriser le montage technique et financier des projets,
- ↪ assurer le classement et le contrôle des hébergements,
- ↪ informer et former les propriétaires,
- ↪ réaliser la promotion des produits,
- ↪ assurer la commercialisation des hébergements.

L'Antenne départementale est la seule habilitée à délivrer la marque « Gîtes de France ». Le siège social est situé 34 Avenue des Pupilles de la Nation à Aurillac.

Le Bureau du Conseil d'Administration de l'Association est composé comme suit :

Président : Michel CABANES - Vice-Présidents : Francis LAPEYRE et Ginette BEX - Trésoriers : Roger ARMAND et François NOZIERE - Secrétaires : Jean-Louis ANDRIEUX et André MOULIER.

Vos contacts :

- *directrice* : Solange ESCURE,
- *technicienne chargée du suivi des projets* : Carole MONTIL,
- *technicienne chargée de la qualité des hébergements* : Delphine LAURIER,
- *agents de réservation* : Chantal CLAVIERE et Fabienne MARCENAT,
- *secrétaire* : Sylvie LABOUYGUES,
- *hôtesse d'accueil* : Christelle FEL.

Le Relais des Gîtes du Cantal gère un parc (*au 31 décembre 2008*) de :

- ◆ 830 gîtes ruraux,
- ◆ 75 chalets,
- ◆ 9 campings.
- ◆ 225 chambres d'hôtes,
- ◆ 12 gîtes de séjour,

ENGAGEMENTS DE L'ADHERENT

- acquitter des frais d'adhésion à l'association « Gîtes de France »,
- régler la cotisation annuelle,
- respecter la charte correspondant à son hébergement et le règlement intérieur de l'association,
- adhérer aux Gîtes de France Cantal pendant 10 ans pour les hébergements ayant bénéficié d'une subvention,
- commercialiser son hébergement par le Service Réservation pour les gîtes ou chambres d'hôtes ayant bénéficié d'une subvention du Conseil Général ou du Conseil Régional (pour l'année 2007/2008, une commission de 15 % TTC est appliquée).

LE GITE D'ENFANTS

Cette formule permet d'accueillir dans un environnement familial des enfants de 4 à 15 ans. Le nombre d'enfants présents durant les séjours, y compris les enfants de la famille âgés de moins de 15 ans, sera au minimum de 3 et au maximum de 20.

L'activité gîte d'enfants s'exerce à l'occasion des vacances scolaires.

Ces vacances offrent aux enfants l'occasion de découvrir la vie à la campagne, d'observer la nature et de pratiquer différentes activités éducatives et de plein air.

1°) - **NORMES ET EQUIPEMENT** :

Avant d'engager les travaux, il convient de consulter les Services de Jeunesse et Sports, d'Incendie et de Secours, de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales, de la Direction des Services Vétérinaires.

Equipement sanitaire : 1 lavabo pour 3 enfants minimum, 1 douche et un WC pour 6 enfants (au moins un WC et un lavabo à chaque niveau).

Chambres :

- capacité limitée à 4 enfants/chambre,
- chambres séparées pour les garçons et les filles de plus de 6 ans,
- lits superposés déconseillés et interdits aux enfants de moins de 6 ans,
- superficie minimum pour un ou 2 enfants : 7m², pour 3 enfants : 11m², pour 4 enfants : 15m².

Cuisine : spacieuse, facile d'entretien, elle doit présenter des éléments distincts pour le lavage de légumes, la préparation de plats et le lavage de la vaisselle (normes DSV).

Pièces de jour :

- la salle à manger peut être commune au coin-cuisine dans les gîtes de petite capacité. Elle en est nécessairement séparée lorsque le gîte accueille plus de 11 enfants,
- un coin détente ou un espace de jeu d'intérieur sont fortement conseillés.

2°) - **ENCADREMENT** :

La surveillance, l'encadrement et la sécurité des enfants doivent être assurés en permanence. A ce titre, tout propriétaire doit être titulaire de l'attestation de formation aux premiers secours ou attester d'une compétence équivalente.

Le dispositif d'encadrement doit être suffisant pour assurer, dans les meilleures conditions, le fonctionnement quotidien du gîte d'enfants et garantir la sécurité des enfants en toutes circonstances. C'est pourquoi, pour les gîtes d'enfants accueillant :

- ✓ de 3 à 5 enfants (y compris les enfants de la famille) : le responsable du gîte doit pouvoir être secondé par une personne immédiatement disponible en cas de besoin,
- ✓ entre 6 et 11 enfants (y compris les enfants de la famille) : le responsable est secondé par une ou plusieurs personnes disponibles en permanence en fonction de la capacité du gîte. Il est titulaire du BAFA ou d'une compétence éducative appréciée par la commission d'agrément du relais,
- ✓ plus de 11 mineurs : ils doivent répondre aux exigences réglementaires des centres de vacances (ainsi le responsable doit être titulaire de BAFD et doit être secondé par des animateurs qualifiés).

3°) - **AGREMENT** :

Le propriétaire présente à la commission d'agrément du relais départemental un projet décrivant le programme éducatif et d'animation, les conditions d'hébergement des enfants, les espaces et les équipements de loisirs de son gîte. L'aménagement du gîte et son animation sont organisés conformément à la réglementation en vigueur. Durant toute sa période de fonctionnement, le gîte d'enfants est soumis au contrôle des administrations compétentes et au suivi annuel du relais.

4°) - **PROMOTION** :

- Carte régionale des gîtes d'enfants,
- Sites Internet www.gites-de-france.com et www.gites-de-france-cantal.fr

Il n'existe pas d'aides spécifiques à la création de gîtes d'enfants.